Module: Freelance Projet 1 - Initiation au Freelancing

IV.1 - Personal branding

- Les objectifs personnels et professionnels en devenant rédacteur Web : Mon objectif personnel est de rester motivé pour atteindre mon objectif et sur les plans professionnels j'aimerais réussir mon insertion professionnelle.
- Votre vision en tant que rédacteur dans 3 mois, 1 an et 5 ans : dans 3 mois je j'aimerais réussir à démarcher plusieurs nouveau client et débuter dans le freelancing sur les plateformes de freelance. Dans un an j'aurai un client régulier et fixe sur les plateformes de mise en relation et dans 5 ans j'aurais mon propre site web pour le service de rédaction web.
- -Faire le bilan de vos connaissances et compétences utiles dans votre carrière de rédacteur Web : Je débute dans le thème général puis je me spécialise dans un domaine que je maîtrise.
- -4 Le temps que je peux consacrer à cette activité (temps plein, partiel, plage horaire de travail, activités hors professionnelle) : je débute l'activité au temps partiel et lorsqu'il se développe ça va être au temps plein.
- Quel revenu espéré et quel revenu minimum dois-je atteindre ?

Les revenu espéré est de 1 million d'Ariary mensuel et le revenu minimum que je doit atteindre est de 800 000 Ariary mensuel.

- Quel type de contenu, quel genre de missions et de clients, quelles thématiques privilégier ? Dans quel(s) domaine(s) se spécialiser et devenir à terme un expert ?

Je préfère entrer dans le domaine de e-commerce, le commerce sur internet, les promotions du produit en ligne

- Quelles perspectives d'avenir pour moi dans mon métier ? Quelle sera ma situation professionnelle dans 1 an, 5 ans, 10 ans ?

Dans un an je réussie à m'intégrer dans le métier, dans 5 ans je serai un professionnel dans ce domaine et possède mon propre site pour le service de rédacteur web et dans 10 ans j'aurais mon propre agence ou entreprise pour le service rédacteur web

IV.3 - Statut freelance à Madagascar

1. Entreprise Individuelle (EI):

Elle est liée à l'individu qui est le seul dirigeant, les biens personnels et ceux de l'entreprise sont confondus. En cas d'échec de votre entreprise, vos biens personnels pourraient être saisis pour rembourser les dettes de cette dernière. L'Entreprise Individuelle est le mieux adopté pour les projets à petite envergure telles que les micros et petites entreprises.

2. Société à Responsabilité Limitée (SARL) : pouvant être unipersonnelle, personne morale distincte du ou des associés qui se partagent les parts, dirigée par un gérant avec ou sans co-gérant nommé par les associés.